

ÉGLISE ET CIMETIÈRE de BOURG PAUL

Les seigneurs de chaque paroisse, avant la Révolution, finançaient souvent les travaux des lieux de culte. De ce fait, ils étaient souvent enterrés dans l'église elle-même. Dans celle de Bourg Paul furent enterrés :

1629 Jean LE QUINIO, Avocat à la cour, sieur de la Porte.

1663 Jacques LE QUINYO, sieur de Kerdavy.

1631 Messire Pierre LEVALOIS, écuyer, sieur de Séréc.

1660 Dame Suzanne de BRAHANT, douairière de Séréc

1749 Messire René Gabriel LE VALOIS, chevalier, seigneur de Séréc.

1760 Dame Cécile de LA CHEVRIÈRE, veuve de René LE VALOIS

Renée de SESMAISONS, Dame de la **Menantère**, était enterrée dans le cloître du couvent des Ursulines puisqu'elle y était pensionnaire. D'autres inhumations ont lieu aussi à la chapelle de Saint Gourlais, ou pour les lépreux, à la chapelle Saint Eutrope (par exemple en 1638 : Jean BRUANT').

Les habitants de la paroisse étaient enterrés dans le cimetière autour de l'église. Lors d'épidémies, cela pouvait concerner de nombreuses personnes. Entre juillet 1634 et août 1635, 180 personnes décédèrent de la peste, puis 55 personnes en 1637.

Dans les archives paroissiales, figurent aussi des détails concernant des mortalités de gens de passage : 1658 Inhumation dans la chapelle Michel de l'église paroissiale de Jean RENNO, pauvre soldat de la paroisse Saint Léonard de Nantes, passant pour aller à Madagascar

1723 Inhumation du vénérable et discret Messire Edmond BURKE, prêtre irlandais, décédé chez Joseph LORVOI., aubergiste à MUZILLAC.

Guy LE MENACH dans "Muzillac et son canton" raconte une légende muzillacaise.

Dans l'enclos du cloître des Ursulines (actuel Centre d'Animation du Vieux Couvent), se trouvait la tombe de l'une d'elles particulièrement vénérée. "Quand les travaux de démolition du Vieux Couvent furent entrepris, on découvrit cette tombe. Le corps fut enlevé et ré inhumé dans le cimetière de Bourg-Pol. Mais, le lendemain, il était revenu à son ancien emplacement. Sans tenir compte de l'événement, on ramena le corps à Bourg-Pol où le même fait se reproduisit. Alors cette fois on prit des mesures pour qu'il y demeurât. Depuis ce moment là, une série de calamités se produisirent au cours desdits travaux : gens tués ou blessés, accidents renouvelés, maladies étranges, à tel point qu'il fallut arrêter, comme si l'exil de cette morte eût frappé d'interdit les lieux d'où on l'avait arrachée."